

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **07 AOUT 2014**

portant désignation du site Natura 2000

vallée de l'Aston

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1414540A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallée de l'Aston » (zone spéciale de conservation FR 7300827) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les huit cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département de l'Ariège, sur une partie du territoire des communes suivantes : Aston et Larcat.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 vallée de l'Aston figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de l'Ariège, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **07 AOUT 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

P/0

Pour le ministre et par délégation,
par empêchement du directeur de l'eau et de la
biodiversité
l'adjoint au directeur

L. ROY

Albert SCHMITT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 7300827 vallée de l'Aston

(Zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 4030 Landes sèches européennes
- 4060 Landes alpines et boréales
- 5120 Formations montagnardes à Cytisus purgans
- 5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires

- 6140 Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia
- 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines
- 6230 Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6520 *Prairies de fauche de montagne*
- 7110 Tourbières hautes actives
- 7140 Tourbières de transition et tremblantes
- 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- 8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
- 9120 Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
- 9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
- 9430 Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1065	Damier de la Succise	<i>Euphydrias aurinia</i>
1083	Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1087	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>

Mammifères

1301	Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1354	Ours brun	<i>Ursus arctos</i>
1355	Loutre	<i>Lutra lutra</i>

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

1163	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>
------	---------------	---------------------

Reptiles

5259	Lézard de Bonnal	<i>Iberolacerta bonnali</i>
------	------------------	-----------------------------

Fait le **07 AOUT 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et
de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

P/0 Pour le ministre et par délégation,
par empêchement du directeur de l'eau et de la
biodiversité
l'adjoint au directeur

L. ROY

Albert SCHMITT



Site Natura 2000 - Vallée de l'Aston
Zone Spéciale de Conservation FR7300827

Par le ministre ou par délégation
par empêchement du directeur de l'eau, de la
biodiversité

Carte d'assemblage au 1/100.000 et 8 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

Signées le : *Albert SCHMITT* **07 AOUT 2014**

Sources : DREAL Midi-Pyrénées Mai 2014
Fonds : SCAN100® - IGN - 2013
Echelle : 1/100.000 ème













